

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Yann Souriau, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Bernard Coquet, Véronique Menvielle, Gérard Dangles, Marc Delmas, Laurent Viillard, Marie-Jo Villard, Nathalie Pero, Jean-François Helly, Christophe Drure, Solange Saulnier, Jean-Louis Poite, Eliane Paquet, Eric Bernard, Ameline Diénot, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Jean-Bernard Bellier, Béatrice Vial, Jean-Pierre Agresti, Christian Roux, Colette Giroud, Marie-Christine Viola, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin, Jacqueline Bonato, Gabriel Pero, Jean-Yves Capron, Jean-Pierre Barba.

Pouvoirs : Marie-Claire Terrier à Frédérique Puissat, Frédéric Troy à Marie-Jo Villard, Anne-Marie Barbe à Véronique Menvielle, Marcel Calvat à Bernard Coquet, Pierline Hunckler à Marc Delmas.

Gérard Dangles est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 7 mars 2016

☞ 1 abstention

1- Présentation du projet de plan d'actions pour la phase 2 de TEPCV visant à obtenir 1.5M€ supplémentaire pour le territoire

Jérôme FAUCONNIER présente le dispositif TEPCV :

3 dispositifs qui s'entrecroisent :

- TEPOS : aide à l'ingénierie sur 3 ans
- TEPCV : des aides d'Etat jusqu'en 2018,
- Plateforme rénovation : dispositif sur 3 ans.

L'enveloppe de 500 000 € obtenue l'an dernier peut être portée à 2 M€ de subventions, soit une enveloppe globale de 2,5 M d'€ d'actions (80% d'aide + 20% d'autofinancement) pour financer des actions concernant :

- L'énergie
- L'environnement et la croissance verte

La gouvernance est organisée de la façon suivante :

- Le « bureau TEPOS-CV » fait une pré-validation et prépare le comité de pilotage
- Le comité de pilotage TEPOS-CV valide la candidature avant transmission au conseil de communauté, et suivra la mise en œuvre des actions
- Un comité technique alimente les fiches-action

C'est le comité de pilotage qui sélectionnera en dernier lieu les actions avant présentation en conseil communautaire

Les blocs d'actions envisagées sont les suivants :

Le **bloc 1** concerne l'amélioration énergétique et comprend :

- Poursuite de la rénovation énergétique des logements privés
- Poursuite du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Nouveau : La rénovation des logements communaux
- Poursuite de la rénovation de bâtiments intercommunaux dont l'âge d'or pour la phase 2
- Nouveau : Le volet thermique de la nouvelle école de Monestier de Clermont

Le **bloc 2** concerne la mobilité et comprend :

- L'acquisition d'un parc de vélos électriques
- Nouveau : Une étude d'opportunité sur le déploiement du gaz naturel pour la flotte de véhicules de la CCT ou d'entreprises du Trièves.

Le **bloc 3** concerne l'environnement et comprend :

- L'optimisation du tri des déchets : compostage et déploiement du « tout plastique »
- Nouveau : La création d'un fonds de reboisement pour les communes et les privés
- Nouveau : Le déploiement des cultures mellifères sur le territoire

La CCT a tout intérêt à définir et présenter rapidement le plan d'actions pour la phase 2 de TEPCV ; l'objectif étant de présenter de plan d'actions au conseil du 6 juin prochain.

Débat :

Laurent Viillard : « Serait-il possible d'étendre ce projet à des centrales pico-électriques sur des sources ? »

Dans le diagnostic TEPOS, cette piste a été évoquée mais l'installation d'une centrale reste extrêmement compliquée répond le Président. De plus, les contraintes de continuité des cours d'eaux sont onéreuses. Pour avoir un exemple, la pico-centrale de St Michel les Portes a coûté 1.2M€.

Jean François HELLY : « Qu'en est-il de la possibilité de récupérations des anciennes scieries ? » Rien n'est prévu à ce propos aujourd'hui.

Christian Roux : « Est-ce que l'achat d'un véhicule électrique rentrerait dans la mobilité ? » Cela serait en effet possible, répond le Président.

Michel Picot souhaite savoir si le reboisement se fait en collaboration avec l'ONF ?

Jean-Bernard Bellier indique qu'un cahier des charges est en cours d'élaboration avec L'ONF, et la fédération de la Chasse.

Jérôme Fauconnier précise que les communes doivent rapidement se signaler auprès de Marie Chenevier pour émarger à ce projet avant le mois de juin prochain.

1- Election d'un 6^{ème} vice-président délégué à la culture et au patrimoine

Jérôme Fauconnier rappelle la démission de Jean-Paul Mauberret à la fois de son poste de Vice-président et de conseiller municipal à Mens. Il lance un appel à candidature pour le poste de vice-président(e) délégué(e) à la culture et au patrimoine.

Véronique Menvielle se porte candidate.

Marc Delmas souhaitait se présenter mais ne donne pas suite compte tenu de la candidature de Véronique Menvielle dans un objectif d'apaisement.

Le vote se fait à bulletin secret.

Vote : Véronique Menvielle obtient 26 voix ; Marc Delmas obtient 1 voix et il y a 12 bulletins blancs.

Véronique Menvielle est élue au premier tour, au poste de 6^{ème} vice-présidente de la CCT, en charge de la culture et du patrimoine.

2- Régularisation amortissements sur budget principal – autorisation de mouvement de compte 1068

Deux véhicules ont été cédés courant 2015. Ces véhicules ont été amortis partiellement car les amortissements antérieurs à la fusion n'ont pas été enregistrés dans les anciennes collectivités.

La trésorerie doit effectuer des écritures comptables afin de régulariser les amortissements à l'aide du compte 1068 – Réserves. Les biens concernés sont les suivants :

Bien	N° Inventaire Tréso	N° inventaire CCT	Montant amortissement à régulariser
RENAULT TRAFIC CONFORT	23000-119BIS	CCT-2005-025	6 387,50 €
RENAULT MASTER	24800-BM120BIS	CCT-2002-019	21 601,22 €

Suite à la régularisation de ces écritures d'amortissement, les comptes de gestion pourront être approuvés lors de la séance du conseil communautaire du 9 mai prochain.

Vote : régularisation amortissements sur le budget principal – autorisation de mouvement de compte 1068

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Approbation des comptes administratifs 2015 et affectation des résultats

Le conseil communautaire est invité à approuver les comptes administratifs 2015 et l'affectation des résultats.

Budget principal

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	- 379 859,22 €
Résultat reporté :	219 566,22 €
Résultat de clôture 2015 :	- 160 293,00 €
Solde des restes à réaliser 2015 :	+ 223 038,00 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de	+ 62 745,00 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	- 2 174,68 €
Résultat reporté :	942 463,21 €
Résultat de clôture 2015 :	940 288,53 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- - 160 293,00 € reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses

- **940 288,53 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget écoles

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	86 053,92 €
Résultat reporté :	- 98 846,05 €
Résultat de clôture 2015 :	- 12 792,13 €
Solde des restes à réaliser 2015 :	- 21 245,37 €
Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de - 34 037,50 €	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	34 155,84 €
Résultat reporté :	0 €
Résultat de clôture 2015 :	34 155,84 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **34 037,50 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2015)
- **118,34 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002 - Recettes
- **- 12 792,13 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

Budget Tourisme

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	34 199,74 €
Résultat reporté :	33 367,90 €
Résultat de clôture 2015 :	67 567,64 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	- 883,50 €
Résultat reporté :	883,50 €
Résultat de clôture 2015 :	0 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **67 567,64 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes

Budget Chaufferie Bois

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	- 563,47 €
Résultat reporté :	- 13 763,58 €
Résultat de clôture 2015 :	- 14 327,05 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	6 400,26 €
Résultat reporté :	33 103,96 €
Résultat de clôture 2015 :	39 504,22 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **14 327,05 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2015)
- **25 177,17 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002-Recettes
- **- 14 327,05 €** reportés en section d'investissement au compte 001 – Dépenses

Budget Immobilier la Croizette

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	651,78 €
Résultat reporté :	17 229,72 €
Résultat de clôture 2015 :	17 881,50 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	5 194,24 €
Résultat reporté :	33 474,07 €
Résultat de clôture 2015 :	38 668,31 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **17 881,50 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
- **38 668,31 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget Collecte et traitement des déchets

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	141 465,74 €
Résultat reporté :	239 336,52 €
Résultat de clôture 2015 :	380 802,26 €

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	29 913,93 €
Résultat reporté :	209 331,06 €
Résultat de clôture 2015 :	239 244,99 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **380 802,26 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Recettes
- **239 244,99 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Budget eau potable

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2015 :	- 536 557,70 €
Résultat reporté :	+ 342 933,56 €
Résultat de clôture 2015 :	- 193 624,14 €
Solde des restes à réaliser 2015 :	+ 68 193,02 €
<i>Soit un résultat, y compris « restes à réaliser » de - 125 431,12 €</i>	

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2015 :	23 108,95 €
Résultat reporté :	239 217,80 €
Résultat de clôture 2015 :	262 326,75 €

Le conseil communautaire est invité à approuver l'affectation des résultats de la façon suivante :

- **- 193 624,14 €** reportés en section d'investissement au compte 001- Dépenses
- **125 431,12 €** affectés au 1068 afin de couvrir le déficit de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser 2015)
- **136 895,63 €** reportés en section de fonctionnement au compte 002- Recettes

Sortie de Jérôme Fauconnier pour le vote.

Vote : approbation des Comptes Administratifs 2015

☞ **Adoptés à l'unanimité**

Retour de Jérôme Fauconnier

Vote Affectation des résultats Budget principal

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote Affectation des résultats Budget Ecoles

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote Affectation des résultats Budget Tourisme

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote Affectation des résultats Budget Chaufferie Bois

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote Affectation des résultats Budget ZA La Croizette

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote Affectation des résultats Budget Collecte et traitement des déchets

☞ **Adopté à l'unanimité**

Vote Affectation des résultats Budget Eau

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Approbation des budgets primitifs 2016

Rappel : Le travail sur les budgets primitifs 2016 a débuté dès octobre 2015 avec les services en collaboration avec les vice-présidents et les commissions. Il a été présenté en commission Finances et a donné lieu au Débat d'Orientation Budgétaire le 25 janvier dernier.

Victor Vecchiato présente les budgets primitifs 2016. Au terme de la présentation, la parole est donnée aux conseillers communautaires.

Guillaume Gontard s'interroge sur la possibilité d'emprunter pour le groupe scolaire.

Jérôme Fauconnier indique qu'il y a 2 pistes : celle des banques ou celle de la Caisse des dépôts et consignations qui pourrait proposer des taux d'intérêt nuls, mais la collectivité n'a pas encore prospecté. L'emprunt qui apparaît dans le document est un emprunt pour arriver à l'équilibre.

Michel Picot revient sur la piste évoquée de se séparer de bâtiments qui n'ont plus d'utilité. Est-ce toujours d'actualité ?

Pour le Président, le travail porte sur la réorganisation des services. L'ensemble des 35 bâtiments de la CCT est utilisé soit par les services, soit loué. Seuls l'ancien pôle Culture à Mens et l'OT de Clelles sont disponibles. La commune de Clelles a des projets sur l'OT et a donc demandé de différer une location éventuelle.

Guillaume Gontard souhaite avant de procéder au vote, faire une remarque générale : « il s'agit du dernier budget de transition. L'année prochaine, suite au travail de Stratorial, la CCT aura des actions à mettre en place pour retrouver un équilibre financier et des marges de manœuvres.

Il s'interroge sur la méthode de travail. L'unité du territoire est nécessaire face aux habitants. Lors des commissions « Finances », les débats ont été riches et intéressants, des propositions de choix d'orientation de budget ont été faites mais, lors du DOB, aucune de ces pistes n'est ressortie et, année après année, on aboutit aux mêmes solutions pour équilibrer le budget : baisse des subventions aux associations et augmentation de la fiscalité. Il regrette le manque de prise en compte des propositions de chacun.

La baisse des subventions aux associations n'a pas un impact financier majeur sur le budget mais pénalise les associations qui travaillent sur le territoire et envoie un signe négatif aux nombreux bénévoles qui mettent en place des actions et amènent de la vitalité sur le territoire. D'importantes associations dans le Trièves ont disparu ces 3 dernières années. Il n'est pas très fier de cela, cela lui semble être un calcul à l'envers, et pas une direction souhaitable.

Bien sûr, il n'y a pas beaucoup d'autre choix que celui d'augmenter la fiscalité pour la 3^{ème} année consécutive mais il s'interroge sur l'orientation choisie qui impacte les familles. Il regrette qu'aucune simulation n'ait été faite et qu'il n'y ait pas de lisibilité sur le long terme.

Compte tenu de la méthode qui a abouti au budget présenté ce soir et de l'absence de prise en compte des avis qui ont été émis lors des commissions ou du DOB, il ne votera pas ce budget. Il espère et attend une meilleure coopération et un travail sur l'implication des communes.

Il souligne que beaucoup de choses positives sont faites : TEPOS, le débat sur l'éolien, l'ADS etc..... Cela montre qu'il est possible de travailler ensemble et de rassembler des personnes dont les avis diffèrent. »

Pour Jérôme Fauconnier, Il est possible de s'améliorer sur le fait de travailler ensemble mais un accord sur le plan politique n'est pas toujours possible et c'est l'exécutif qui tranche et décide. Il rappelle que quand Stratorial intervient, le travail se fait avec l'ensemble des conseils municipaux.

La Communauté de Communes du Trièves doit continuer à fonctionner et la réflexion est bien au niveau des communes. Il convient de trouver une méthode de travail pour avancer ensemble.

Le Président revient sur l'ADS où il n'était pas nécessairement convaincu et pourtant il a laissé faire ; même chose pour le débat sur l'éolien qui n'était pas à l'initiative de la Communauté de Communes du Trièves et pourtant elle l'a porté ; ce qui démontre l'ouverture à la discussion.

Frédérique Puissat souligne qu'entre les baisses de subventions et les charges incompressibles, les marges de manœuvre restent très fines. On peut regretter la baisse des subventions allouées aux associations mais globalement, cette baisse est générale.

Michel Picot rejoint l'idée que ce budget s'est construit dans la douleur et qu'il y a peu de marge de manœuvre. Comme Guillaume Gontard, il espère que ce sera le dernier budget qui se fera de cette façon là. Il est toutefois important de pouvoir investir pour le groupe scolaire dans le contexte financier de la Communauté de Communes du Trièves.

L'enjeu est de traduire dans les faits ce que dit Stratorial : il est important d'avoir une Communauté de Communes forte et de répartir les charges vers les communes. Il n'est pas certain que la CCT ait aujourd'hui une belle image sur le territoire. Il lui paraît essentiel de définir ensemble ce qui est une communauté de communes forte, d'innover et d'amener du dynamisme. Selon lui, il est essentiel d'expliquer aux communes ce qu'est la Communauté de Communes. Pour les communes, cela veut dire « affaiblissement », il est donc légitime de donner un cadre à la Communauté de Communes du Trièves.

Pour le Président, une Communauté de Communes forte, c'est une Communauté de Communes qui est capable d'aller chercher l'argent où il est, qui est capable de mettre en place des instances pour trouver des fonds (ex fonds Deconninck). Le territoire a, certes, besoin d'école et d'associations mais il a besoin d'une économie forte. L'ambition de la Communauté de Communes du Trièves est de favoriser l'implantation des entreprises et de faire vivre celles qui y sont. La vision qu'ont les habitants de la collectivité passe aussi par les conseillers communautaires.

Pour Michel Picot, cela passe aussi par les conseillers municipaux. La CCT a besoin d'une image positive. Il convient de travailler sur cette question.

Selon Yann Souriau, cela passe aussi par les commissions ; il constate que les conseillers municipaux qui participent aux commissions sont assez frustrés parce que le mode d'animation est décevant alors qu'ils veulent s'investir. Il attend que cela change.

6- Durée des amortissements sur le budget principal M14

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 octobre 2014 fixant les durées des amortissements sur le budget principal M14 ;

Vu la délibération 2015-64 du 8 juin approuvant le plan d'actions « Territoire à énergie positive pour la croissance » ;

Considérant que l'action « Acquisition d'un parc de vélos à assistance électriques » est en cours de validation ;

Il est proposé au conseil communautaire d'enregistrer l'acquisition dans le compte 2188 et de l'amortir linéairement sur 2 ans.

Vote : Durée des amortissements sur le budget principal M14

☞ Adopté à l'unanimité

7- Modification du tableau des effectifs

Cette modification présentée au Comité Technique du 22 mars 2016 a reçu un avis favorable.

Suppressions de poste Grade / quotité / service	Date d'effet / motif	Créations de poste	
		N° de poste	Grade / quotité / service
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 30h hebdomadaire	1er mai 2016 Demande de l'agent compatible avec les besoins du service	2016-84	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe 28h hebdomadaire

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ Adopté à l'unanimité

8- Plateforme de rénovation énergétique – convention de mise en œuvre du passeport de rénovation si passeport réalisé par maître d'œuvre du projet de rénovation

Par délibération en date du 14 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention entre la CCT et les particuliers pour la réalisation de diagnostics énergétiques de logements individuels. Cette convention prévoyait une aide au particulier dans le cadre de la réalisation du diagnostic par le prestataire choisi par la communauté de communes.

Il s'avère que des particuliers souhaitent faire réaliser directement le diagnostic par le maître d'œuvre chargé du projet de rénovation.

Dans ce cas précis, il est proposé au conseil d'approuver la convention prévoyant la participation financière de la CCT si le diagnostic est commandé et réalisé par le maître d'œuvre du projet de rénovation. Les modalités de participation financière de la CCT seront alors les suivantes : versement d'une aide de 500 € pour la mission de diagnostic en plus de la subvention aux travaux versée dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique.

Vote : Plateforme de rénovation énergétique – convention de mise en œuvre du passeport de rénovation si passeport réalisé par maître d'œuvre du projet de rénovation

☞ Adopté à l'unanimité

9- Validation de l'avenant 2016 de la convention d'accompagnement AGEDEN

Dans le cadre de la convention trisannuelle d'accompagnement de l'AGEDEN, il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant correspondant aux actions 2016. Le programme d'action 2016 est renforcé du fait de l'implication de l'AGEDEN dans la plateforme de rénovation. L'action de l'AGEDEN est financée à 80 % dans le cadre de l'AMI plateforme de rénovation.

Objectifs	Actions	objectifs annuels		prise en charge		2016
		nb	Unité	Programme de base AGEDEN*	Convention CCT/AGEDEN	
Faire évoluer les comportements	2.1 Défi Familles à énergie positive	1	édition		x	900 €
	2.2 Défi Class'énergie (hors lots, hors transport)**	2	semestres		x	4400 €
Conseiller, accompagner les projets (volet particulier)	3.1 Permanence Info Energie	20	permanences		x	4200 €
	3.3 Amendement du passeport rénovation	30	échanges		x	5700 €
Communiquer	6.1 Communication générale	1	forfait	x	x	400 €
Accompagner et coordonner	7.1 Coordination de la convention CCT/AGEDEN	1	forfait		x	400 €
TOTAL						16000 €

* le programme de base de l'AGEDEN est financé par l'ADEME, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Isère

** la poursuite du défi class'énergie sur le premier deuxième semestre 2017 nécessitera le financement d'un montant équivalent (2200€)

Vote : Validation de l'avenant 2016 de la convention d'accompagnement AGEDEN

☞ Adopté à l'unanimité

10 – Approbation du règlement du service des eaux

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau règlement du service eau potable applicable à compter du 1^{er} juillet 2016 (concerne les usagers des communes qui ont transféré cette compétence à la CCT).

Vote : Approbation du règlement du service des eaux

☞ **Adopté à l'unanimité**

11 – Approbation de la 49^{ème} tranche de travaux et sollicitation des subventions

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la programmation des travaux 2016 du service eau potable et d'autoriser le Président à solliciter les subventions possibles.

INVESTISSEMENTS - PROGRAMME 2016 :

- Roissard : réfection de la conduite et suppression d'une servitude. Montant des travaux : **20 500 € HT**
- Saint-Michel-lès-Portes : remplacement de la conduite alimentant la Bâtie d'Ambel. Montant des travaux : **12 500 € HT**
- Saint Paul lès Monestier : renforcement de conduite avant réfection de chaussée par la commune. Montant des travaux : **17 000 € HT**

Montant total du programme : 50 000 € HT.

Vote : Approbation de la 49^{ème} tranche de travaux et sollicitation des subventions

☞ **Adopté à l'unanimité**

12 – Demande de subvention auprès du Département pour le fonctionnement du RAM

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter les aides du Conseil Départemental pour financer le fonctionnement des actions menées par les RAM qui contribuent à l'amélioration de l'accueil du jeune enfant à domicile en assurant des missions de :

- Lieux d'information, d'échange et de soutien pour les assistantes maternelles du Trièves
- Espaces de services et d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde.

Vote : Demande de subvention auprès du Département pour le fonctionnement du RAM

☞ **Adopté à l'unanimité**

13 – Convention de facturation des frais de chauffage à la halte-garderie de Clelles

Le multi accueil de Clelles « Les P'tits z'Hêtres » a ouvert ses portes le 1er janvier 2013. Il est géré par l'association Triévoise de garde du jeune enfant. Le bâtiment est municipal. Le chauffage est pris en charge par la Communauté de communes en lien avec la chaufferie de l'école intercommunale de Clelles.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la convention fixant les modalités de refacturation des charges de chauffage à compter du 1er janvier 2016 et les modalités d'intervention des services techniques auprès de cette association qui assure des missions de service public en matière de petite enfance.

Vote : Convention de facturation des frais de chauffage à la halte-garderie de Clelles

☞ **Adopté à l'unanimité**

14 – Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

- Jean-Pierre Agresti indique que le SIGREDA voudrait savoir si le SPANC sera intégré dans la compétence de la même manière que l'assainissement. C'est le cas, répond le Président.
- Une réunion portant sur l'amélioration de la sécurité routière aura lieu le 21 avril à 17h dans les bureaux de la CCT.
- Guillaume Gontard informe le conseil communautaire avoir appris, par courrier de la Région, la fin du CDDRA ; ce n'est pas une surprise mais la rapidité de la mise en place de cette mesure va avoir de fortes répercussions sur le territoire. Les subventions non attribuées risquent d'être invalidées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.